Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-808062026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 01/06/2026
Date d'affichage : 11/06/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Séance ***du 08 juin 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **huit juin** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme JAAFAR . Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : M. JEANMOUGIN
M. ROSSE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à M. GILLOT
M. JORE à M. CHARTIE
Mme DUCOUDRE à M. LATOUCHE
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
Mme GERARD à Mme LOUAPRE
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. D'HERVE a été nommé secrétaire.

****

N° 08

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Création de 2 postes d'adjoint d'animation contractuel (TNC 6.68/35èmes et TNC 5.50/35èmes)</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, à la Vie Économique et aux Ressources Humaines, rappelle au Conseil Municipal que l'organisation des services a été modifiée en début d'année 2026 afin de créer un service dédié à la Vie Associative.

Celui-ci comprend l'agent qui était jusqu'alors en charge du sport, ainsi qu'une assistante administrative à temps non complet.

Dans la mesure où l'agent en charge du Sport a vu ses missions auprès des associations sportives élargies à toutes les associations, il a été en contrepartie déchargé de certaines tâches dont la surveillance sur le temps méridien, l'activ'bus et de l'animation à l'ALSH du mercredi matin.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-808062026-DE

Aussi, aucun agent n'étant disponible pour assurer son remplacement, il convient d'y pourvoir par un recrutement en CDD, pour un temps de travail annualisé de 6.68/35èmes pour le temps méridien et par un recrutement en CDD, pour un temps de travail annualisé de 5.50/35èmes pour l'ALSH du mercredi matin.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création de poste	**Temps de travail**	**Dates**	**Fonctions visées**
Adjoint d'animation	6.68/35èmes	31 août 2026 Au 3 juillet 2027	Agent polyvalent Temps méridien - animation
Adjoint d'animation	5.50/35èmes	31 août 2026 Au 3 juillet 2027	Agent d'animation ALSH du mercredi

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 11/06/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*